

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-240

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise SA DUVAL chez Sogelink 69134 DARDILLY Cedex et afin de garantir le bon déroulement des travaux de création d'un poteau incendie route de Bergues à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte, au droit des travaux, route de Bergues RD916, et ce, **à partir du 24 octobre 2022 pour une durée de 31 jour.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SA DUVAL et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SA DUVAL et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :
SA DUVAL

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 15 octobre 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 15/10/2022

Le Maire
Frédéric DEVOS



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

240

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : RACOLLIER Prénom : Chloé
Dénomination : S.A. DUVAL Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK
Code postal 6 9 1 3 4 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0 3 2 8 6 8 3 0 9 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : sa-duval-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ELLEBODE Prénom : GERALD
Adresse Numéro : 1460 Extension : Nom de la voie : ZA DU LOOWEG
Code postal 5 9 1 2 2 Localité : HONDSCHOOTE Pays : FRANCE
Téléphone 0 7 7 1 8 9 6 4 0 4 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D916 - RTE DE BERGUES
Code postal 5 9 4 7 0 Localité : WORMHOUT

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
CREATION D'UN POTEAU INCENDIE
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
Date prévue de début des travaux : 2 4 1 0 2 0 2 2 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 3 1 Date de début de réglementation 2 4 1 0 2 0 2 2
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

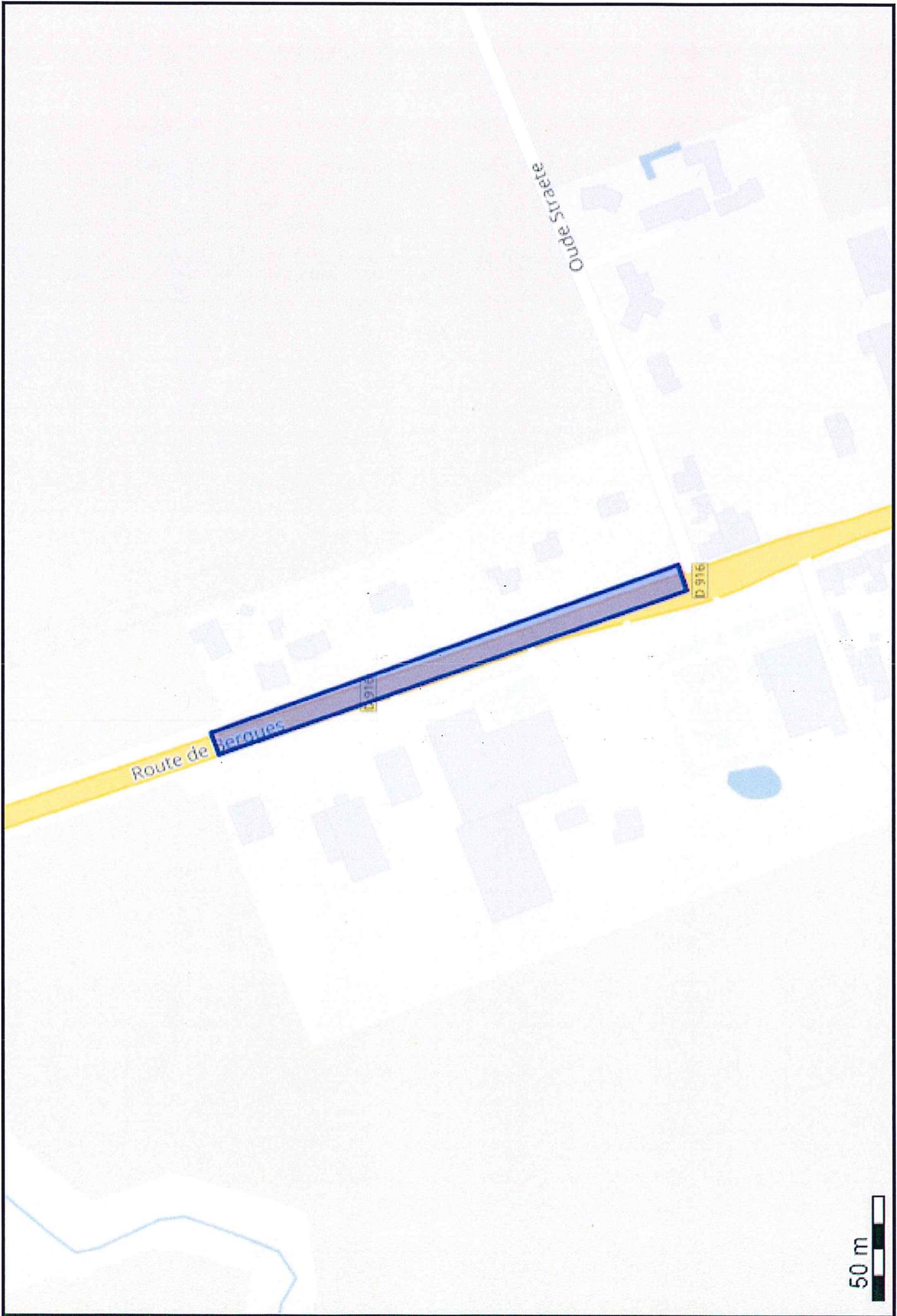
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 4 1 0 2 0 2 2

Nom : RACOLLIER Prénom : Chloé Qualité :



Route de Jacques

Ouda Strata

D 916

D 916

50 m

(50.895830 2.460583);(50.895867 2.460760);(50.897840 2.459601);(50.897807 2.459451);(50.895830 2.460583);